



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à David GAUDIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-55 DU 07-10

DECISION MODIFICATIVE N°3 : FONCTIONNEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le budget voté en avril, nous n'avions pas mis de crédits sur la ligne « 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs », une décision modificative avait été voté en juin, pour cette même ligne, nous avons voté 300 € mais cela n'est pas encore suffisant, nous devons annuler deux factures APS/Restaurant scolaire de l'année 2023, qui ont été facturés en double, il convient donc d'établir une décision modificative.

49132	ETRICHE	DM n°3 2024
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM n°3

Designation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration des imôts)	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal autorise cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance
Grégory WARY

Etriché, le 8 octobre 2024

Le Maire
David LAGLEYZE

